



Des services dédiés à l'information des plus de 60 ans existent et peuvent vous accompagner dans vos démarches : renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre Département

Le Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire est une association régionale qui anime un réseau d'acteurs au service du Bien Vieillir.

Ce document est le fruit de la réflexion d'un groupe d'acteurs réunis par le Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire (des professionnels de l'aménagement de l'habitat, du bâtiment, du secteur social et médico-social et des collectivités). Ils ont également rédigé une charte concrétisant leur engagement solidaire et éthique.

Retrouvez la liste des acteurs sur le site du Gérontopôle : www.gerontopole-paysdelaloire.fr



SOLIBA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
peut vous accompagner dans vos démarches et vous orienter vers d'autres interlocuteurs :

LOIRE-ATLANTIQUE

12 rue de la Haltinière
BP 42533
44325 Nantes cedex 3
02 40 44 99 44

MAINE-ET-LOIRE

312 avenue René Gasnier
49100 Angers
02 41 88 87 03

MAYENNE

BP 70837
21 rue de L'Ancien Evêché
53008 Laval cedex
02 43 91 19 91

SARTHE

47 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans
02 43 42 12 72

VENDÉE

ZA les petites Bazinières
10 rue Benjamin Franklin
85000 La Roche/Yon
02 51 44 95 00

AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT



Je reste chez moi !

EN 4 ÉTAPES



*Pourquoi
aménager mon
logement ? Ça
fait 30 ans que
j'y suis bien !*



INFORMATION

**C'EST AU LOGEMENT DE S'ADAPTER À VOUS
ET NON LE CONTRAIRE !**

Rester chez vous, c'est améliorer votre confort, votre sécurité, c'est vivre mieux pour vous et vos proches, aujourd'hui et demain.

Adapter votre logement, c'est mettre en place des travaux qui peuvent valoriser votre habitat (installation d'une douche à l'italienne, accès plus facile à l'étage...).

Adapter, c'est aussi réduire les coûts en énergie : un investissement qui peut vous permettre de maîtriser vos frais. C'est aussi une façon d'augmenter la valeur de votre patrimoine.

*Avant toute décision, vous avez tout intérêt à faire appel aux conseils de professionnels.
Contacts en haut de ce document.*

2 |

DIAGNOSTIC

MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS ACTUELS ET FUTURS...

Un diagnostiqueur, un ergothérapeute ou un architecte peut venir à votre domicile pour identifier les travaux à réaliser en fonction de vos envies et de vos besoins. Il vous fournira conseils et informations.

Le coût d'un diagnostic est de plusieurs centaines d'euros (cela varie selon les intervenants), mais une prise en charge est parfois possible.

Avant de vous engager dans des travaux, vérifiez la compatibilité de votre projet avec votre budget.

3 |

DEMANDE D'AIDE/ FINANCEMENT

« FAIRE LE TOUR » DES AIDES POSSIBLES

Propriétaire ou locataire, une prise en charge des travaux est possible selon vos revenus : aides de l'Etat, du Département, des caisses de retraite, micro-crédit ou crédit d'impôt...

En tant que locataire, vous devez faire une demande par lettre recommandée à votre propriétaire pour l'informer de votre souhait d'aménager le logement.

Certains organismes vous accompagnent dans vos démarches pour les SIMPLIFIER. Contacts en première page.

Ne commencez pas vos travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation de chaque organisme financeur.

4 |

TRAVAUX

TROUVER LES BONS PROFESSIONNELS

Vous savez maintenant comment aménager votre logement et financer les travaux, choisissez des professionnels d'expérience, labellisés (Handibat®, les Pros de l'accessibilité®, un Habitat facile à vivre®...).

EN ATTENDANT LES TRAVAUX

Avez-vous pensé à enlever ce qui peut faire glisser ou trébucher, à désencombrer, à mieux éclairer... ?

Les informations nécessaires à la recherche de professionnels de l'aménagement de l'habitat labellisés sont disponibles sur les sites internet dédiés.

Volets roulants, douche à l'italienne. De quoi ai-je vraiment besoin ?

Propriétaire ou locataire, quelles sont les aides ?... C'est trop compliqué !

Plusieurs devis ! À quels professionnels faire confiance ?